

United Nations
ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

Nations Unies
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED
E/CN.4/146
16 juin 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Troisième session

RAPPORT DU SOUS-COMITE COMPOSE DES REPRESENTANTS DE L'AUSTRALIE,
DE LA CHINE, DES PHILIPPINES, DU ROYAUME-UNI ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
CONCERNANT LES ALINEAS 4 ET 5 DU PREAMBULE DU PROJET DE
DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Première variante

CONSIDERANT que les peuples des Nations Unies sont résolus à favoriser le progrès social et l'établissement de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;

CONSIDERANT que les Membres des Nations Unies se sont engagés à coopérer pour développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous;

(au sixième alinéa du texte anglais, remplacer le terme through par l'expression on the basis of , ou par le terme with).

Deuxième variante

CONSIDERANT que les Membres des Nations Unies se sont engagés à coopérer pour développer et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et qu'ils sont résolus à favoriser le progrès social et l'établissement de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;

(au sixième alinéa du texte anglais, remplacer le terme pledge par le terme purposes).

NOTE : Supprimer le quatrième alinéa.
